

Paul Martin réticent à baisser les impôts

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le grand débat politique autour de la réduction des impôts bat son plein à Ottawa alors que le premier ministre Jean Chrétien a déjà convoqué pour les 28 et 29 juin la traditionnelle retraite annuelle de son cabinet.

Le ministre des Finances, Paul Martin, n'a pas perdu de temps de son côté pour minimiser les attentes et faire savoir aux milieux économiques qu'il ne faudra pas compter sur des excédents budgétaires faramineux et, par conséquent, sur des réductions d'impôt tous azimuts.

Les libéraux n'ont jamais en effet été de chauds partisans des coupes excessives d'impôt et ils



Paul Martin

veulent se garder une marge de manœuvre substantielle pour mettre de l'avant, dès le prochain budget, une politique d'amélioration de la qualité de la vie des Canadiens, politi-

que qui passera prioritairement par un programme national d'aide accrue aux enfants, par l'amélioration de l'économie du savoir et par la poursuite des engagements du gouvernement dans le domaine de la santé.

Hier encore, des responsables du ministère des Finances rencontraient des économistes des grandes banques canadiennes et d'autres secteurs clés de l'économie pour leur transmettre le message que le gouvernement n'avait pas encore les reins assez solides pour s'engager dans des réductions massives d'impôt.

Il semble donc que le grand débat sur la productivité, cher au ministre de l'Industrie, John Manley, ceux sur l'exode des cerveaux et sur le net désavantage des Canadiens en regard des Américains sur le plan fiscal ne connaîtront pas de suite. Le premier ministre a d'ailleurs qualifié de « mythe », dans une entrevue vendredi dernier, l'exode des cerveaux tout en repoussant l'idée que les États-Unis pouvaient servir de modèle économique au Canada.

Le gouvernement Chrétien est ainsi persuadé qu'il sera plus facile, sur le plan politique, de persuader les Canadiens du bien-fondé d'un programme consacré à l'amélioration de leur qualité de vie que de les convaincre d'un projet plus brutal tourné vers l'accroissement de la productivité.

N'empêche que les ministres du cabinet savent fort bien qu'un prochain budget sans baisses d'impôt substantielles entraînerait l'exaspération générale des Canadiens. Les ministres de Jean Chrétien devront donc déterminer les 28 et 29 juin à quelle hauteur acceptable se situera la barre des réductions d'impôt susceptibles de satisfaire les contribuables.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a toujours été réticent aux engagements à long terme, alléguant qu'il ne pouvait prévoir avec suffisamment de précision le comportement de l'économie sur de longues périodes.

De là, une préférence pour une approche progressive des réductions d'impôt, échelonnées sur plusieurs années. Selon le *National Post* d'hier, ce qui a été confirmé à *La Presse* par une source au ministère des Finances, le gouvernement fédéral envisagerait de mettre sur pied un plan quinquennal de réforme de la fiscalité canadienne, dont un calendrier de réduction des impôts. Au cœur de cet exercice, Ottawa s'engagerait dès l'année prochaine à réduire d'abord le taux de taxation de la classe moyenne, ceux qui gagnent entre 30 000 et 60 000 dollars et qui forment la vaste majorité de la population des travailleurs, en faisant passer son taux d'imposition de 26 % à 23 %, une opération qui coûterait 3,5 milliards de dollars en revenus au Trésor.

Quant aux familles pauvres, le gouvernement envisage encore d'investir un milliard de dollars pour accroître la Prestation fiscale pour enfants.

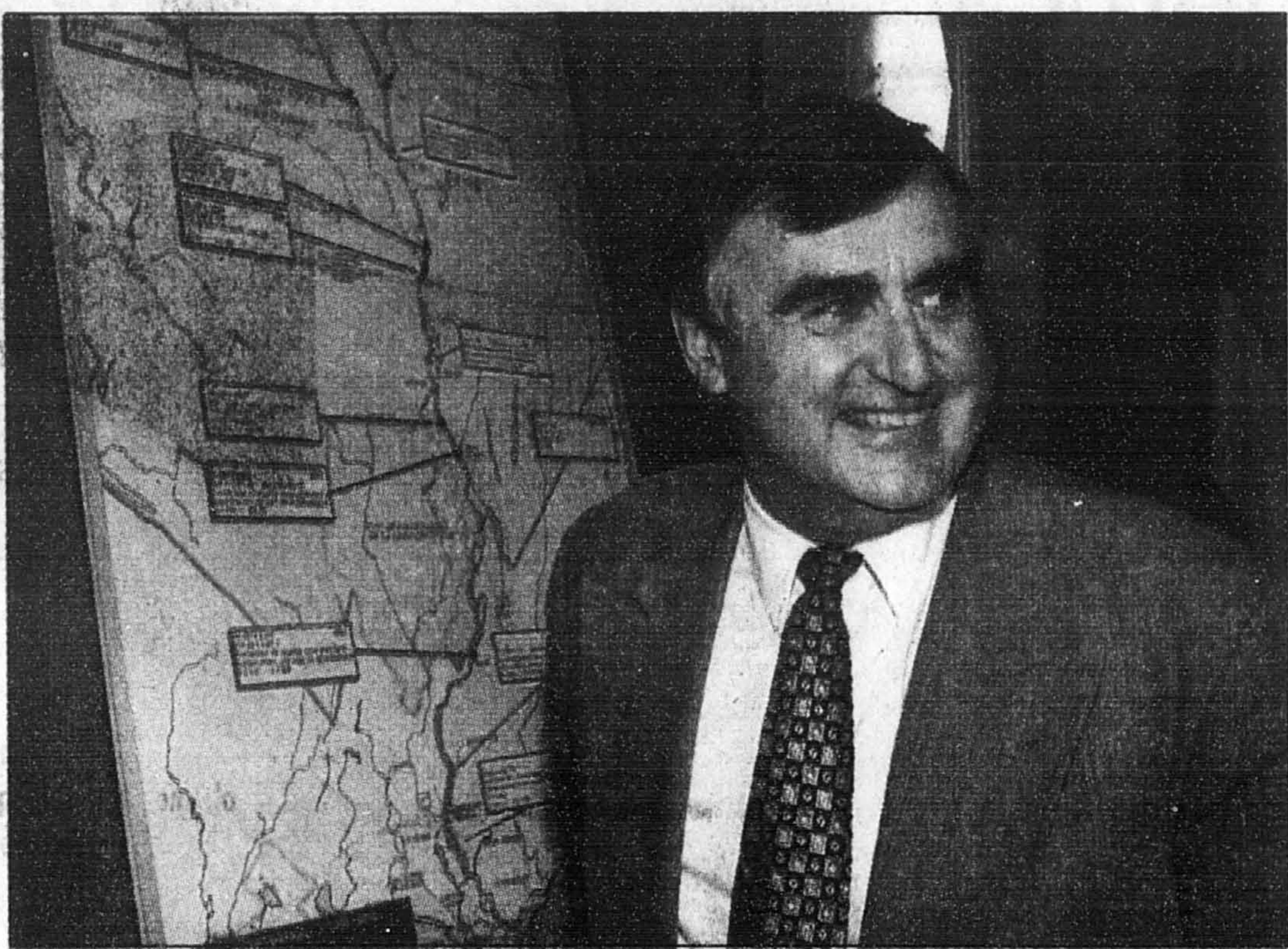


PHOTO PC

Le premier ministre Lucien Bouchard a annoncé hier, dans son comté de Jonquière, un programme d'investissements de quelque 180 millions, répartis sur dix ans, pour améliorer les routes 169 et 175, qui relient Québec au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

180 millions pour la route de la réserve des Laurentides

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne, JONQUIÈRE

Des travaux de 180 millions étalés sur 10 ans seront faits pour sécuriser les tronçons les plus dangereux des routes 169 et 175 qui traversent la réserve faunique des Laurentides, reliant Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le Plan stratégique d'intervention 2000-2010 du ministère des Transports du Québec prévoit une première tranche d'investissements de 38 millions d'ici à 2006 et une seconde, plus substantielle, de 105 millions de 2006 à 2010.

A cela s'ajoutent des travaux déjà prévus de 44 millions destinés à corriger des courbes, des zones de dépassement ou des réaménagements d'intersection.

Tous ces travaux ne visent pas à faire immédiatement une autoroute à quatre voies dans la réserve des Laurentides mais, comme l'a indiqué hier le premier ministre Lucien Bouchard, un jour, quand les besoins s'en feront sentir, on devra le faire. Cela coûtera au bas mot 300 millions.

Pour le moment, le gouvernement a choisi de corriger les sec-

teurs les plus à risques, les plus susceptibles de causer des accidents. Les travaux proposés visent également à assurer une plus grande fluidité de la circulation, souvent ralentie par le trafic lourd. « C'est évident qu'un jour ce sera une route à quatre voies, la question c'est de savoir quand », a déclaré M. Bouchard en conférence de presse, à Jonquière, hier.

« Mais c'est impensable de faire quatre voies sur dix ans. Il faut répartir les budgets de façon équitable pour l'ensemble du Québec. Et présentement, le volume de circulation ne requiert pas quatre voies ».

« Cependant, nous sommes conscients que, là où il doit y avoir des travaux, il faut le faire. Là où ça soulage », a insisté M. Bouchard.

Ainsi, les travaux annoncés hier

seront effectués dans quatre secteurs prioritaires : l'autoroute 73 dans les secteurs de Stoneham et de Tewkesbury sera élargie à quatre voies, tout comme la 175 dans le secteur de l'Étape; l'embranchement 169-175 sera aussi élargi; il en sera de même pour la portion de l'autoroute 175 dans les environs de Laterrière, ville voisine de Chicoutimi.

On prévoit aussi aménager la bordure des routes de manière à éviter le passage de ce que l'on appelle « la grande faune », à savoir les orignaux, les caribous et les chevreuils, cause de fréquents accidents.

Mais que les automobilistes prennent patience car il y a loin de la coupe aux lèvres : il reste à faire des études d'avant-projet, des études d'impact, des consultations et des expropriations, etc.

Pour le premier ministre Bouchard, il s'agit tout de même d'une bonne nouvelle pour la population. « C'est la première fois qu'un gouvernement annonce des travaux pour ces routes. Et nous, quand on dit qu'on va faire quelque chose, on le fait », a-t-il conclu.

En Irlande, les entrepreneurs canadiens se découvrent un esprit de famille...

VINCENT MARISSAL
envoyé spécial, DUBLIN

La visite du premier ministre Jean Chrétien en République d'Irlande a pris une tournure économique, hier à Dublin, où les entrepreneurs canadiens tentent de profiter de la forte croissance en jouant sur les liens de « famille » avec les insulaires.

Il y a dix ans, le taux de chômage de l'Irlande était de 18 %, il est maintenant de 6,6 %. Les investissements étrangers ont grimpé en flèche au point de faire de l'Irlande le quatrième pays au monde à ce chapitre et l'économie la plus florissante d'Europe.

Il est encore un peu tôt pour parler de miracle économique, mais certains ont déjà surnommé le petit pays de 3,6 millions d'habitants de « tigre celtique ». Signe tangible que l'économie se porte mieux que jamais, pour la première fois, l'an dernier, le nombre d'Irlandais qui sont revenus s'installer dans leur pays a dépassé le nombre de départs.

Le tourisme est sans aucun doute une autre force de l'économie irlandaise : l'an dernier, l'île a reçu cinq millions de visiteurs, soit 1,5 million de plus que sa propre population.

Avec plus de quatre millions de citoyens d'origine irlandaise, soit 14 % de sa population, le Canada semble un partenaire naturel des Irlandais.

Les entrepreneurs canadiens l'ont d'ailleurs compris : leurs investissements en Irlande ont augmenté de 600 % en dix ans, pas-

sant de 1,2 milliard à 8,2 milliards. La réciproque n'est toutefois pas aussi impressionnante. Les investissements irlandais au Canada sont plus de 20 fois inférieurs à ceux des Canadiens en Irlande, soit seulement 387 millions.

« Les Irlandais ne pensent pas nécessairement à passer par le Canada pour accéder au marché de l'ALENA, explique Ron Irwin, l'ambassadeur du Canada en Irlande. Ils se dirigent naturellement vers les États-Unis. »

Le but de la mini-Équipe Canada qui s'est déployée hier à Dublin avec le ministre du Commerce international, Sergio Marchi, est justement d'attirer les entreprises irlandaises au Canada. « Le ministre leur dit qu'ils seront mieux au Canada qu'aux États-Unis », résume un collaborateur de Sergio Marchi.

Un des principaux facteurs expliquant l'engouement des étrangers pour l'Irlande est sans aucun doute son alléchant taux d'imposition des entreprises qui, à 10 %, est près de quatre fois plus bas que celui du Canada.

Quand on lui demande s'il a pris bonne note des politiques fiscales de son homologue Bertie Ahern, M. Chrétien s'empresse d'expliquer que le contexte économique de l'Irlande au sein de l'Europe n'est pas le même que celui du Canada dans l'ALENA. Il ajoute toutefois qu'il entend baisser les impôts des entreprises dans les prochains budgets. Les faibles impôts n'expliquent pas tout, insistent les conseillers du premier ministre. La première force de l'Irlande, c'est d'abord sa main-



PHOTO PC

Le premier ministre Jean Chrétien en compagnie de son homologue irlandais, M. Bertie Ahern.

d'oeuvre jeune et qualifiée, disent-ils.

Même le conservateur terre-neuvien Charlie Power, un des huit députés invités à suivre la tournée, a défendu la politique fiscale du gouvernement Chrétien. « Les impôts personnels sont trop élevés, c'est certain, mais la baisse d'impôts des entreprises n'est qu'une solution à court terme, dit-il. Regardez ce qui s'est passé à Terre-Neuve : les entreprises ne payaient pratiquement pas d'impôts et on leur donnait presque les terrains de

La nomination du directeur des élections reportée à l'automne

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard et l'opposition libérale ont convenu de remettre à l'automne le débat prévisible sur le remplacement du directeur général des élections.

Conséquence des négociations entre les bureaux de MM. Bouchard et Charest hier, il ne devrait pas y avoir de vote cette semaine sur le choix d'un remplaçant à M^e Jacques Girard, fauché par le cancer au début de l'année, à 41 ans.

Le choix de M. Girard s'était fait après un long chassé-croisé d'intérim et de candidatures avortées. Le PQ avait au début proposé le nom de M^e Michel Bouchard, sous-ministre à la Justice, repoussé par les libéraux. Par la suite, tout le monde semblait avoir arrêté son choix sur M^e François Casgrain, longtemps directeur du contentieux chez le DGE, mais ce dernier était devenu le bouc émissaire des problèmes survenus lors des élections scolaires.

Actuellement, Jean Jolin, longtemps bras droit de Pierre F. Côté, occupe l'intérim de M^e Girard, mais M. Jolin, à 63 ans, n'a pas fait mystère de son intention de quitter ce poste à l'automne. Le DGE est nommé par un vote généralement unanime de l'Assemblée nationale pour un mandat de sept ans.

Le seul mandarin qui devrait être confirmé cette semaine par les députés sera Jean-Paul Roberge, qui occupe la présidence de la Commission de la fonction publique depuis 1988. Il y obtiendrait un troisième mandat. Quelques postes de commissaires à la fonction publique et à la Commission des droits de la personne requièrent aussi l'approbation de l'Assemblée nationale cette semaine.

Finalement, on ne touchera pas pour l'instant à Daniel Jacoby, le Protecteur du citoyen, dont le mandat est échu depuis plus de deux ans sans qu'on l'ait renouvelé ni destitué. Le gouvernement Bouchard avait tenté de le remplacer par Rita Bédard il y a deux ans — M^{me} Bédard est passée depuis à la magistrature. M^e Jacoby, actuellement en congé de maladie, aurait aussi fait un appel du pied pour devenir directeur général des élections, a-t-on appris par ailleurs.

la couronne. Mais sans main-d'oeuvre qualifiée, ça n'a pas marché. Le succès irlandais repose d'abord sur le développement phénoménal des nouvelles technologies et de l'industrie pharmaceutique, deux forces montantes de l'économie québécoise. Pourtant, les entreprises québécoises sont plutôt discrètes en Irlande. On ne retrouve que sept entreprises québécoises sur la cinquantaine de la mission commerciale et aucune entreprise du Québec de figure sur la liste des réussites canadiennes en Irlande.

Difficile à expliquer, admettent les conseillers du premier ministre. Peut-être les Québécois n'ont-ils pas encore découvert l'Irlande, avancent-ils.

En Irlande du Nord, toutefois, impossible de passer à côté du succès de Bombardier qui est le plus gros employeur privé avec sa filiale aéronautique Shorts.

Mais, dans l'ensemble, la situation économique des deux Irlandes n'a rien de comparable. Le contraste entre Belfast et Dublin saute aux yeux à peine sorti de l'avion.

La première est grise, industrielle, pauvre et marquée par les années de troubles. La seconde est coquette, animée, colorée, fière de ses parcs, squares et musées.

La situation de sa soeur du Nord inquiète beaucoup Dublin. À deux semaines de l'échéance symbolique du 30 juin pour le processus de paix, le gouvernement du premier ministre Bertie Ahern (le Taoiseach — prononcez Ti-Sha — en gaélique) multiplie les contacts avec les chefs politiques nord-irlandais et avec Londres.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

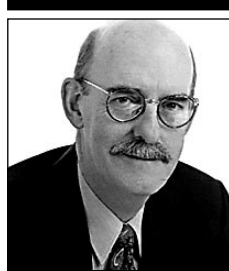
ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Pas de merci

A en juger par la fierté du maire Bourque devant « le message de solidarité » de ses employés et par la satisfaction de ceux qui en ont bénéficié, on serait presque tenté de donner une médaille aux cols bleus qui ont, samedi, apporté leur aide bénévole à des groupes communautaires.

De quoi faire rêver d'autres villes qui n'ont pas la chance de Montréal de pouvoir compter sur autant de travailleurs à l'esprit civique aussi développé.



Pierre Gravel

pgravel@lapresse.ca

La réalité est cependant beaucoup moins belle. Tout le bruit autour de ce soi-disant bénévolat ne démontre que le talent du syndicat pour transformer en bonnes relations publiques ce qui n'était, il faut s'en rappeler, que l'exécution d'une sanction fixée par le Conseil des services essentiels pour avoir débrayé illégalement en février. Il s'agissait alors d'une manifestation d'appui aux grévistes de l'Office municipal d'habitation dont les locataires — en grande partie des personnes âgées ou handicapées — étaient déjà pris en otage depuis six mois. Un conflit qui semble sur le point de se régler. Pas à cause d'un sursaut de générosité mais de la menace d'une loi spéciale.

Ce débrayage sauvage avait coïncidé avec une accumulation de verglas qui avait provoqué de nombreux accidents sur une chaussée abandonnée par les cols bleus. On eût pu croire que ce contexte avait suscité du remord. Mais ce serait bien mal connaître ces émules de leur président, Jean Lapierre, que de penser qu'ils auraient la faiblesse d'admettre l'ombre d'un tort. « C'est Dame Nature qui s'est mêlée de la partie » a dit, samedi, le secrétaire du syndicat en laissant entendre que, au fond, ses membres n'ont pas grand-chose à se reprocher. Et qu'ils sont encore bien bons de donner l'équivalent de 200 000 \$ en temps à la Ville. Mais en omettant de dire qu'il en a coté 100 000 \$ à l'administration en matériel et en surveillance pour permettre à ces syndiqués morts de rire de se moquer du monde un peu plus. Et qui voudraient sans doute qu'aujourd'hui on leur dise merci !

Mettre les banquiers au pas

La crise financière mexicaine, de même que la crise asiatique de l'année dernière, étaient liées à la mondialisation, reflétant surtout des mouvements de capitaux à court terme, contrairement aux crises d'il y a une trentaine d'années provoquées par la détérioration de la balance commerciale.

Étant donné que ces mouvements de capitaux originent du secteur privé et ne sont pas produits par des politiques gouvernementales, il serait normal que le secteur privé soit mis davantage à contribution pour remédier aux crises et pour les prévenir. Dans un récent discours, le ministre des Finances, Paul Martin, a souligné l'importance « d'élargir le rôle du secteur privé dans le règlement des crises financières ».

Le Comité de Bâle sur la surveillance des banques vient d'ailleurs de proposer de nouvelles règles sur la capitalisation des banques pour les obliger à suivre une politique de prêts moins désinvolte. Jusqu'à présent, les règles internationales exigeaient que le capital d'une banque soit au minimum 8 % de son portefeuille de prêts, sans tenir compte de la qualité des prêts. Cela encourageait les banques à délaissier les créances de première qualité, dont le rendement est nettement inférieur à ce qu'offrent les emprunteurs qui présentent nettement un risque. Une banque japonaise, par exemple, pouvait doubler le rendement de son capital en investissant dans le marché immobilier thaïlandais, au lieu de prêter à Mitsubishi ou à Microsoft.

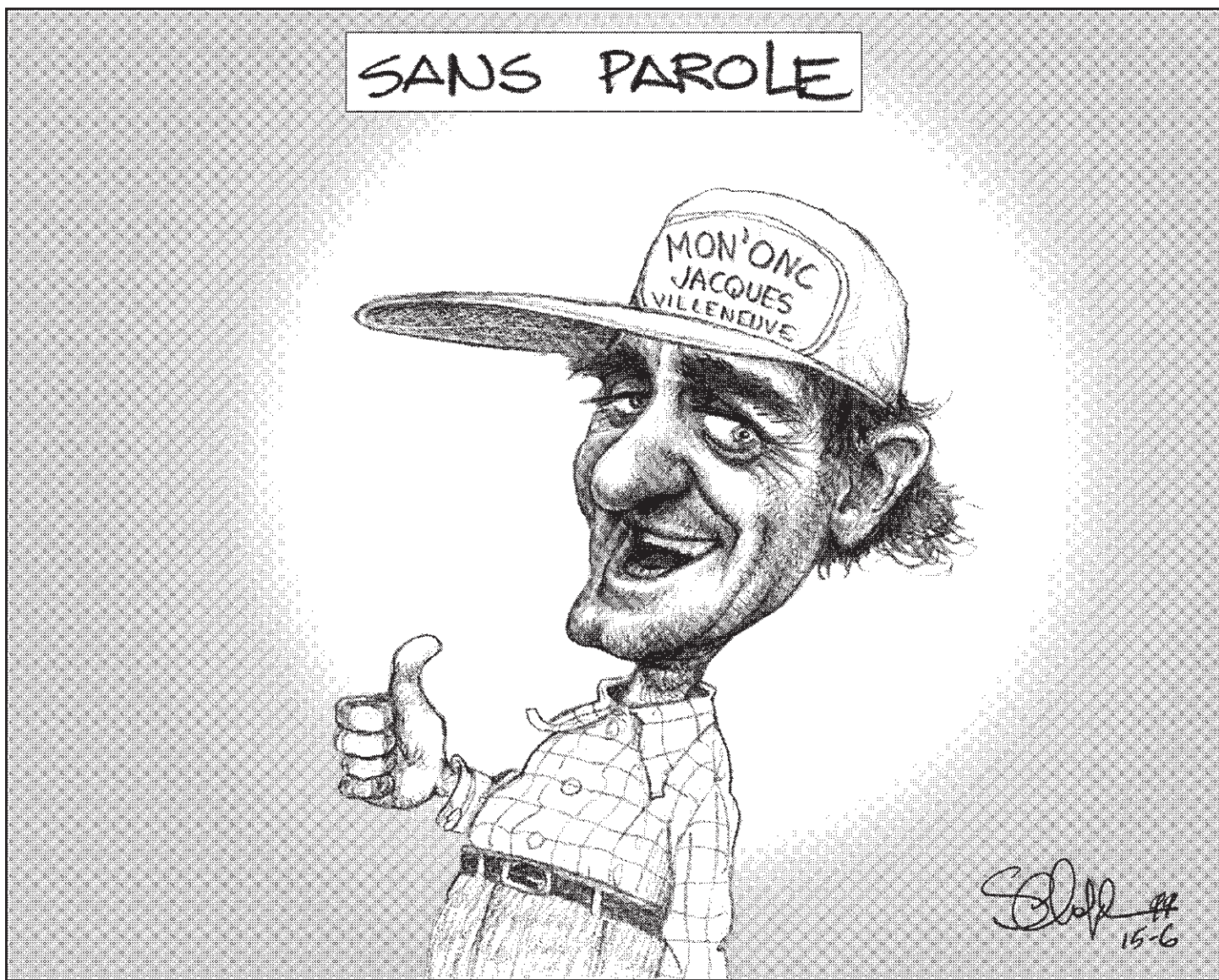
Selon les nouvelles règles, la nécessité d'avoir des fonds propres proportionnels aux prêts reflétera la qualité des prêts. Ainsi, pour les prêts très souverains, c'est-à-dire à des gouvernements, le capital exigé variera de 0 % pour les meilleurs crédits à 8 % pour ceux qui présentent un risque certain. Pour les prêts aux banques et aux entreprises, l'exigence ira de 1,6 % à 12 %. Et la qualité des prêts sera établie selon les cotes accordées par les grandes agences de notation de crédit, comme Moody's et Standard & Poor's. Les banques pourraient également utiliser leurs propres méthodes, si elles peuvent convaincre les autorités que leur modèle d'évaluation du risque de leur portefeuille de prêts est fiable.

En réalité, les nouvelles règles obligeront les banquiers à faire ce qu'ils ont toujours fait instinctivement. Ils ont toujours exigé des taux d'intérêt plus élevés pour des risques élevés. C'est une sorte d'assurance, parce qu'ils savent que de temps à autre ces prêts ne seront pas remboursés, alors qu'il est très rare qu'un État souverain soit incapable d'assurer le service de sa dette. Ce sont les règles en vigueur jusqu'à maintenant qui ont faussé cette perspective en faisant croire aux banquiers qu'ils pourraient jouir d'un rendement élevé sans assumer un risque proportionnel.

Cette pratique aberrante a contribué aux crises financières et, surtout, obligé les gouvernements et les institutions financières internationales à sauver les banques en difficulté. Comme le dit M. Martin : « Nous devons arrêter de fermer les yeux sur la fuite des capitaux, qu'elle soit orchestrée par les investisseurs du pays ou par ceux de l'étranger, qui sont très heureux de toucher les primes de risque mais qui ne veulent pas composer avec le risque véritable. »

Les nouvelles règles aideront à mettre fin à la pratique de certaines banques, qui consiste à encaisser des primes de risque pour ensuite transférer le risque au secteur public. Ce faisant, on peut dire que ces banques avaient vraiment le beurre et l'argent du beurre.

SANS PAROLE



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

De bien mauvais souvenirs

■ Dans une de ses envolées lyriques où il laisse parler son cœur, monsieur Lucien Bouchard, notre guide à tous, notre grand démocrate par excellence, aurait déclaré que ceux qui remettent en question son « modèle québécois » sont contre l'identité québécoise; donc, des ennemis du peuple.



Lucien Bouchard

Ces accusations de trahison du peuple, faut-il le rappeler, étaient courantes sous le régime de minables petits dictateurs dont plusieurs sont disparus en laissant dans leur pays l'odeur de biens mauvais souvenirs. Quelques-uns sont encore au pouvoir. Leur ressembler n'est pas honorable.

Après le Révolution tranquille, que c'est misérable d'en revenir là !

Roch CARRIER

Une fois de plus, une fois de trop

■ Nous tenons à exprimer toute notre sympathie aux proches de cette femme qui vient d'être tuée par un conjoint violent. Toutes les femmes se sentent touchées d'une façon ou d'une autre, lors d'un tel événement. En maison d'hébergement, un endroit qui se veut le plus familial possible, c'est un peu comme si une horreur pareille se produisait chez vous, qu'on assassinait sous vos yeux une amie, une sœur, une mère.

Pour toutes celles qui vivent une situation de violence, pour toutes celles qui se sont réfugiées dans des maisons d'accueil et pour celles qui y travaillent c'est un désarroi encore plus grand. Une maison d'accueil, avec toute la sécurité possible, ne constitue pas un rempart absolu contre la violence qui tue. Nous sommes en deuil, une fois de plus, une fois de trop.

Suzanne LA ROCQUE
Maison Le Prélude

La justice pourrie ?

■ Tous les citoyens du Québec, par le truchement de la caméra, ont surpris un policier en flagrant délit de voies de fait contre un homme menotté et couché par terre. On apprend maintenant que ce policier vient d'être acquitté parce que la victime ne s'est pas présentée pour témoigner. C'est odieux, c'est révoltant, c'est dégoûtant ! On nous prend pour des imbéciles, ou quoi ?

Depuis quand le témoignage de la victime est-il absolument nécessaire ? La victime avait le visage contre l'asphalte; elle n'aurait probablement pas pu « identifier positivement » son agresseur. Et les autres « bons » policiers qui participaient à l'arrestation du « méchant voleur », ils n'ont pas été témoins de la commission de ces voies de fait ? Mon œil ! Ils ont très bien vu. Ils en voient sûrement très souvent de ces gestes qui sont des crimes pour les citoyens ordinaires, mais pas pour ceux qui sont chargés de faire respecter la loi...

C'était quoi, donc, le pourcentage des gens qui ne font pas confiance au système de justice ? Eh bien, il vient encore de prendre une débarque, le pourcentage.

Gilles MASSÉ
Longueuil

L'heure des choix

■ Le gouvernement du Québec devra faire preuve de grande parcimonie dans son traitement des employés du secteur public. Il est impérieux que le Québec réduise considérablement les impôts des particuliers et des entreprises avant de satisfaire les exigences des employés de l'État. C'est ainsi que cela se fait ailleurs. Si nous voulons attirer investisseurs et entreprises chez nous, tout en endiguant la fuite des cerveaux, il faut que le gouvernement Bouchard ait le courage de faire comprendre aux chefs syndicaux que l'heure des grandes dépenses n'est pas venue.

Claude LEMAIRE
Montréal

Diminution de services aux plus vulnérables

M. François Legault,
ministre de l'Éducation

■ Nous vous avons demandé, il y a quelques semaines, d'intervenir dans le projet de démantèlement des services aux enfants en difficulté d'apprentissage de la région Nord de la nouvelle commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB). Cette demande est restée sans réponse.

Or, le 7 juin, le conseil des commissaires de la CSMB a entériné ce projet impliquant la redistribution des ressources de notre territoire dans la grande commission scolaire. Ce choix s'est fait sans que personne de votre bureau n'ait tenté de comprendre la logique de cette diminution des services aux plus vulnérables.

La commission scolaire Sainte-Croix, qui reflétait mieux la volonté des parents et la culture de nos trois municipalités, avait alloué les ressources requises pour identifier les enfants dans le besoin et intervenir auprès d'eux. Une mesure qui avait donné le meilleur taux, dans l'île de Montréal, sur le plan de la réintégration des enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Et le plus bas en besoin de services d'appoint au secondaire avec l'incidence qu'on imagine sur le taux de décrochage scolaire.

Il faut noter que ces compressions sont décidées par une commission scolaire qui s'est dotée d'un nouveau centre administratif ayant entraîné plus de 5 millions d'aménagements. Un organisme qui n'a pas de politique de réduction de coûts administratifs sauf de s'en remettre à l'attrition naturelle du personnel; qui a réduit le transport scolaire en maternelle et en première année. Et qui a eu le culot de proposer de payer le golf aux commissaires le soir même où on a réduit ces services aux enfants de la région !

Il est aussi inquiétant de voir que, en ce qui a trait à ces services, l'éducation de nos enfants sera entre les mains des commissaires de Verdun, LaSalle, Lachine, Pierrefonds et autres qui, majoritaires au conseil, n'ont pas la même philosophie ni les mêmes priorités.

Même si le nouveau centre administratif reste à Saint-Laurent, la perte du pouvoir décisionnel de notre région et la multiplication des paliers administratifs empêchent l'intervention efficace des parents auprès de la commission scolaire.

Cette décision aura un résultat immédiat sur un bon nombre de familles; le recours au secteur privé pour celles pouvant encore se permettre un sacri-

ifice de plus. Mais la majorité des autres se retrouvent abandonnées par votre ministère (et la CSMB) et ne pourront pas se protéger contre cette décision ni compenser pour la perte de ces années formatrices.

Ricardo HRTSCHAN
président
comité parents région Nord
(Outremont, Mont-Royal,
Saint-Laurent)

Visa juste

■ Visa fait des pieds et des mains et des pattes de canards pour son odyssée de la carte or. Je me demande pourquoi la carte Visa-Oxfam reste toujours au rancart de toute publicité que Visa fait dans les médias d'information ?

Pourrait-on voir à la télévision une carte Visa-Oxfam supportée par deux petites pattes maigres d'humain ? La plupart des consommateurs ignorent l'existence de la carte rouge Visa-Oxfam. Il est vrai qu'en donnant 0,25 % sur toutes factures réglées avec cette carte à Oxfam, Visa en fait pour ses frais... Saviez-vous aussi que le 20 \$ annuel de frais d'adhésion à la carte Visa-Oxfam est versé en totalité à cet organisme humanitaire ? Aux milliers de consommateurs que nous sommes qui utilisent cette petite carte de plastique, la couleur de celle-ci (or ou rouge) pourrait bien changer la face du monde... enfin, d'un certain monde (d'un monde certain) !

Je demande à Visa, par solidarité avec tous les peuples qui sont dans le besoin, que la carte Visa-Oxfam bénéficie de la même visibilité que toutes les autres cartes Visa, dans toutes les sphères médiatiques.

Louise JOBIN
Québec

Le retour des « chain gangs »

■ Pendant que les États-Unis d'Amérique agissent comme s'ils étaient le shérif du monde entier et font la morale au président Slobodan Milosevic, Thomas Hodgson, shérif du comté de Bristol, Massachusetts, songe à imiter certains de ses confrères en introduisant les « chain gangs » dans sa région.

Il s'agit rien de moins que d'enchaîner des prisonniers, qui attachés par la cheville et séparés les uns des autres par 1,70 m. de chaîne, devront effectuer le nettoyage des rues

Martine LACROIX
Montréal

Nos excuses

■ Dans *La Presse* du lundi 7 juin dernier, une malencontreuse erreur informatique a fait dire à M^{me} Hélène Pedneault une expression désobligeante (« M. Fumier ») à l'égard de l'auteur Guy Fournier, en page B3, dans l'article intitulé « *Sous le signe du Lion* : entre la délinquance et le vandalisme ». M^{me} Pedneault n'a jamais tenu de tels propos. Nous nous excusons auprès des deux personnes concernées et de nos lecteurs.

N.B.

■ *La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abrégier. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse: edito@lapresse.ca*

Opinions

Au lieu de transformer encore, consolidons les CLSC!

Pourquoi ne pas s'attaquer à la source du problème en les finançant adéquatement ?

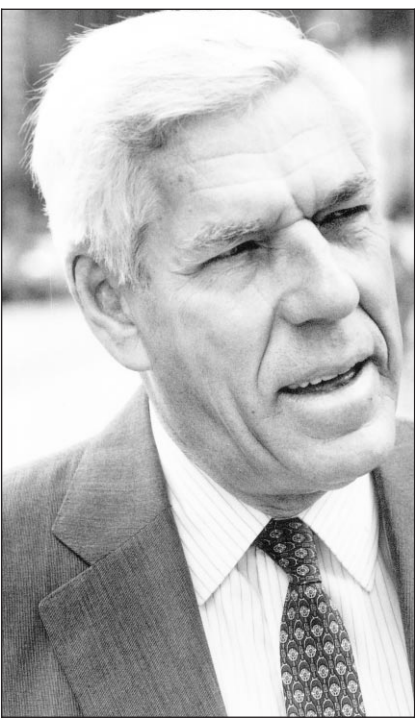
JACQUES LEMIRE
L'auteur est président de l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec.

C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance des déclarations du « père de l'assurance-maladie », Claude Castonguay, à la une du journal *Le Devoir* du 8 juin dernier. M. Castonguay affirme que les CLSC n'ont pas pris leur place, avec comme résultat qu'ils ne sont pas devenus des établissements efficaces de soins de première ligne et ne sont pas perçus comme tels par la population. Il propose comme solution la création d'un réseau de mégacliniques privées partout au Québec.

Le vrai problème, ce n'est pas que la population boude les CLSC — au contraire, ils sont de mieux en mieux intégrés aux activités de santé et de services sociaux des territoires qu'ils desservent —, c'est que faute d'un financement adéquat et malgré les efforts consentis pour améliorer leur accessibilité, la population se cogne le nez encore trop souvent à une accessibilité horaire réduite, à un panier de services différents d'un CLSC à l'autre, et à des cliniques de soins fermées, faute de médecins en nombre suffisant.

Les CLSC ont toujours souffert, depuis leur création, d'un financement inadéquat et nettement insuffisant. Cela est encore plus vrai aujourd'hui, dans le cadre de la transformation du réseau et du vieillissement de la population, alors que des alternatives à l'hospitalisation doivent être développées en plus grand nombre et le maintien à domicile favorisé le plus longtemps possible.

Et pourtant, depuis leur création en 1972, les CLSC ont largement prouvé qu'ils avaient l'expertise et le savoir-faire pour être en mesure d'assurer les services de première ligne au Québec. Malgré leurs ressources limitées, les CLSC ont toujours su développer des services adaptés aux besoins, dont le service Info-Santé CLSC est l'exemple le plus frappant. Dans le cadre du virage ambulatoire, les CLSC ont développé des services tels les visites médicales faites à domicile, la disponibilité 24 heures sur 24 d'infirmières à domicile. Leur approche globale de la santé, qui reconnaît toute l'importance des besoins sociaux et communautaires, fait l'envie de plusieurs pays de l'OCDE



Claude Castonguay

et de plusieurs provinces canadiennes.

Ainsi, au lieu de restreindre leur portée, comme le propose Claude Castonguay, il faut plutôt consolider le réseau des CLSC en leur donnant les moyens d'offrir des services de santé 7 jours par semaine, de 6h00 à 0h00, de même qu'il est grand temps de valoriser la pratique médicale en CLSC par le biais d'incitatifs financiers adéquats. Le salaire des médecins en CLSC est le plus bas de toute la profession. On se demande ensuite pourquoi les CLSC ont tant de problèmes à recruter des médecins. Encore que ce problème n'est pas exclusif au réseau des CLSC. Or, malgré ce contexte particulièrement difficile, le nombre de médecins en CLSC est en progression constante, depuis les dix dernières années : de 876 qu'ils étaient, en 1990, ils sont passés à 1 528, en 1997.

Malgré les difficultés de financement que rencontrent les CLSC depuis toujours, ils assurement aujourd'hui, seuls ou en complémentarité avec d'autres, la première ligne au Québec et constituent de ce fait une porte

d'entrée dûment reconnue par plus de 60 % de la population.

Nous voilà arrivés au terme d'une transformation qui a donné lieu à de grands chambardements de structures. Allons-nous nous y remettre alors qu'il serait tellement plus simple de compléter la transformation en finançant adéquatement le réseau des CLSC ? Pourquoi ne pas miser sur les forces de chacun et travailler en complémentarité ? N'est-il pas temps d'entrer dans la phase intéressante de cette réforme et de mettre de l'avant de nouvelles pratiques, de nouvelles façons de faire ?

Les CLSC n'ont jamais prétendu être l'unique porte d'entrée du système, mais ils sont des acteurs essentiels et incontournables dans le développement de nouveaux modèles d'organisation de services. Ils travaillent à mettre en place, sur une base locale, de concert avec les urgences des hôpitaux et les cabinets privés, des réseaux intégrés de services médicaux généraux, de manière à assurer l'accessibilité aux services, respecter les choix individuels de la population et garantir l'accès à l'équipe multidisciplinaire du CLSC, peu importe la porte d'entrée empruntée par l'utilisateur.

Tous conviennent que le problème de la première ligne au Québec est dû au fait que les CLSC n'ont jamais reçu le financement suffisant pour livrer toute la marchandise. Au lieu de proposer un nouveau changement de structures, comme le suggère Claude Castonguay, pourquoi ne pas s'attaquer à la source du problème en finançant adéquatement le réseau des CLSC au Québec. Aux grands maux, les « bons » remèdes !

Enseignement religieux: il n'y a pas de droits sans devoirs

CAROLYN SHARP

L'auteure s'exprime au nom du Centre justice et foi.

Au nom du respect de l'égalité et de la liberté de conscience dans une société démocratique et pluraliste, le rapport Proulx propose la déconfessionnalisation du système scolaire québécois. Pour y arriver, il préconise l'abrogation du statut confessionnel des écoles, ainsi que l'abolition des structures institutionnelles qui soutiennent ce statut. Cependant, le groupe de travail ne veut pas pour autant « sortir la religion de l'école ». Au contraire, il recommande plusieurs mesures qui permettraient aux écoles désormais laïques de s'ouvrir à la dimension religieuse de la vie humaine. Au Centre justice et foi, nous nous réjouissons de cette proposition claire pour l'avenir du système scolaire québécois en matière de religion. Elle rejoint d'ailleurs la vision de laïcité que nous défendons depuis plusieurs années.

La question de la déconfessionnalisation met en jeu des valeurs fondamentales. Il ne faut donc pas s'étonner que l'affectivité colore le débat auquel nous convoque le rapport Proulx. Cependant, et précisément pour cela, il faut nous garder des excès. Malheureusement, nous avons déjà assisté à des incidents déplorables où des arguments *ad hominem*, et même des insultes, ont terni la réflexion collective. Dans une société où les citoyens se respectent, il n'est pas bienvenu de traiter les partisans de la laïcité de baby-boomers frustrés et d'accuser les défenseurs de la confessionnalité de couvrir une vision ultramontaine. La complexité de la question à laquelle nous sommes confrontés exige que nous en pesions soigneusement les différents aspects, afin de choisir aujourd'hui les solutions qui conviendront le mieux pour le Québec de demain.

L'un des aspects qui risquent d'être particulièrement malmenés par la polémique est celui du droit des parents. Personne ne saurait prétendre que l'intérêt des parents dans l'éducation de leurs enfants s'arrête au seuil de la porte d'école. Cependant, certains vont jusqu'à affirmer que toute décision dans le dossier de la confessionnalité y est assujettie. Or, en droit international, la reconnaissance du droit fondamental des parents à choisir l'éducation de leurs enfants ne crée pas d'obligation pour l'État de financer l'enseignement confessionnel. Elle crée, par contre, une obligation de veiller à ce que ce droit soit respecté non seulement pour les parents membres de la majorité, mais pour l'ensemble des parents. Concrètement, cela veut dire que le gouvernement doit protéger ce droit autant dans le cas du parent adventiste qui habite Sainte-Anne-des-Monts ou du parent incroyant qui habite Chicoutimi, que du parent catholique qui habite Montréal.

Plusieurs indices laissent présager que le cœur du débat portera sur l'enseignement culturel des religions, surtout au primaire. Cela s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord,

en dehors des milieux les plus conservateurs, un bon nombre de partisans de la confessionnalité reconnaissent que le statut confessionnel a peu d'impact sur le fonctionnement réel des écoles, alors qu'il constitue un irritant majeur au regard des chartes des droits. De même, au niveau secondaire, les parents acceptent de plus en plus que les jeunes exercent leur propre choix, ce qui est d'ailleurs formellement leur droit à partir du secondaire III. Or, le nombre d'inscriptions à l'enseignement confessionnel catholique chute alors de 81,3 % au primaire à 55,8 % au secondaire. Sensibles à cette perte d'intérêt chez les jeunes, les partisans de la confessionnalité sont davantage prêts à accepter l'enseignement culturel des religions au secondaire, soutenant d'ailleurs que cette approche y est plus adaptée.

Cependant, au primaire, malgré les efforts du Comité catholique de distinguer l'enseignement religieux en milieu scolaire de la transmission de la foi, il est impossible d'ignorer le lien de cet enseignement religieux avec l'initiation sacramentelle. Tant les parents que l'Église (qui insiste sur la nécessité d'inscrire son enfant à l'enseignement religieux si l'on désire le voir recevoir les sacrements) continuent de concevoir l'enseignement religieux comme une partie intégrante de la démarche catéchétique. Cela explique le désir, chez plusieurs, de protéger l'enseignement confessionnel au primaire.

Nous ne croyons pas pour autant qu'il faille renoncer à étendre l'esprit de laïcité ouverte à l'ensemble du système scolaire, y compris le primaire. Cependant, pour gagner la confiance des parents qui inscrivent présentement leurs enfants à l'enseignement confessionnel — et cela nous semble un élément incontournable de ce projet — il faudra élaborer des propositions concrètes de programmes, les assurer du respect du vécu de leur jeune, de leur héritage et de leur foi. Des projets pilotes sont sans doute souhaitables, mais il faudrait faire attention à ne pas les introduire comme une forme alternative du programme d'enseignement moral, ni à les limiter à la région montréalaise.

Ce débat présente des défis particuliers aux chrétiens et chrétiennes du Québec. D'une part, il nous force à nous confronter, avec courage et créativité, à nos responsabilités de parents et de communautaires croyantes pour la transmission de la foi. D'autre part, au-delà de la défense des acquis, il nous impose de réfléchir à la place que nous voulons accorder dans la société québécoise à la diversité, à la tolérance et à la liberté de conscience. Le fait de former la majorité constitue en quelque sorte une responsabilité, celle de la solidarité avec nos concitoyens minoritaires, celle de la construction d'une société fondée sur les principes de la justice et de la liberté, celle du souci du bien commun. Nous ne pourrions pas nous en détourner, car comme le dit si bien notre tradition catholique, il n'y a pas de droits sans devoirs.

Une autre vision du Canada

MICHEL LABEL

L'auteur est professeur de droit constitutionnel retraité de l'Université du Québec à Montréal.

Le 1^{er} juin dernier, *La Presse* publiait un article du professeur Christian Dufour, de l'ENAP, intitulé « L'autre vision du Canada ». Ce titre, extrait vraisemblablement d'un passage de l'article de l'auteur, m'a d'abord fait sursauter car j'ai toujours été allergique à une approche binaire de l'histoire ou de toute question importante : blanc ou noir, bon ou mauvais, vrai ou faux, etc. Tout, selon cette perspective, est faussement simplifié, alors qu'en général les choses de la politique comme de la vie sont complexes. En d'autres termes, je ne crois pas à une seule vision canadienne-anglaise et à une seule vision canadienne-française de l'histoire ancienne ou contemporaine du Canada.

Quant à moi, il y a plusieurs visions de celle-ci, peut-être autant qu'il y a de Canadiens ! Par exemple, dans mon cours de droit constitutionnel, j'enseignais surtout que la fédération canadienne était née de l'accord de quatre colonies britanniques (Haut et Bas-Canada, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), lequel accord s'était traduit par une loi britannique, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 qui prévoyait un partage complet de compétences exécutives, législatives et judiciaires entre la nouvelle entité centrale et les anciennes colonies devenues des provinces. C'est l'approche juridique-constitutionnelle classique comme on peut aussi voir le Canada comme un pacte entre deux peuples ou plusieurs peuples si on inclut les autochtones ou comme un peuple-continent, un pays nordique, un pays d'eau et de forêt ou même un non-pays (Lucien Bouchard), etc.

Plus loin dans son article, Christian Dufour souligne fortement et justement le fait capital que les Québécois francophones sont les premiers Canadiens. C'est ainsi que ceux-là se sont désignés avant et après la conquête, avant de s'appeler Canadiens français et puis finalement Québécois. Voilà une bonne histoire que tout politicien canadien, y compris québécois, devrait savoir et ne jamais oublier. Elle explique sans doute bien des choses et, jusqu'à un certain point, cette volonté des Québécois de ne pas quitter le Canada. Pour plusieurs de ceux-ci, ce départ serait comme une amputation par automutilation. De même que bien des politiciens et intellectuels canadiens-anglais ne devraient pas penser que le Canada est né en 1867, mais bien avant, et que ce sont les ancêtres des Québécois francophones d'aujourd'hui qui sont les premiers Canadiens. Mais qui des politiciens actuels du Canada connaît un tant soit peu l'histoire ancienne du pays ou s'y réfère dans ses interventions ? Poser la question, hélas !, c'est y répondre, d'où le vide généralisé de la plupart de leurs discours.

Je diverge toutefois d'opinion avec le professeur de l'ENAP au sujet de l'interprétation et de l'analyse qu'il fait des événements postérieurs au référendum de 1980. En premier lieu, M. Dufour affirme qu'à la suite de la défaite du camp du OUI la conception dualiste du pays (deux peuples fondateurs) fut alors abandonnée. Je ne saurais être d'accord avec cette affirmation car tant en vertu de la langue, du droit et de plusieurs de ses institutions et façons de faire, le Québec est différent du Canada anglais. Peu im-

porte comment on les appelle, le fait québécois et aussi, mais secondairement, le fait des minorités francophones hors Québec demeurent des données incontournables au Canada. Même si la dualité politique comme telle n'est pas nominalement inscrite dans la Constitution, elle fait partie intégrante de la réalité socio-politique canadienne. À mon avis, plusieurs politiciens accordent beaucoup trop d'importance aux textes constitutionnels, les débats autour de ceux-ci constituant souvent des sortes de fuite en avant pour ne pas traiter ou régler d'autres problèmes de société.

Deuxièmement, M. Dufour souligne qu'on « modifia en profondeur » la Constitution canadienne en 1982, ce qui aurait « marginalisé la province française au sein du Canada : multiculturalisme, droits des autochtones et des minorités linguistiques, droits des individus, égalité des provinces. » Je ne vois pas en quoi cet amendement constitutionnel marginalisa le Québec puisqu'il toucha à peine au partage des compétences entre le fédéral et les provinces et que la Charte des droits et libertés visait à protéger les citoyens contre des abus législatifs et administratifs, du fédéral comme des provinces. Je crois plutôt que c'est le gouvernement québécois qui se marginalisa lui-même en n'adhérant pas à cet amendement. Selon sa logique souverainiste, il ne pouvait accepter pareil compromis ou tout autre puisqu'il aurait démontré que le fédéralisme marche.

Enfin le politologue de l'ENAP soutient que l'accord du lac Meech fut rejeté par le Canada anglais et qu'à cette époque « le système canadien était devenu substantiellement biaisé contre la majorité québécoise et ses préoccupations spécifiques ». Est-il nécessaire de le rappeler, c'est suite au refus de consentement de l'autochtone Elijah Harper, du Manitoba, que l'accord du lac Meech ne fut pas ratifié. Clyde Wells, premier ministre de Terre-Neuve à l'époque, ne fit qu'emboîter le pas. Huit législatures provinciales et le Parlement fédéral ont ratifié l'accord. Alors, comment peut-on affirmer qu'il y a eu un rejet du Canada anglais. Il faut également ajouter que les conditions idéales signalées par le professeur Dufour pour ratifier l'accord n'étaient de fait pas si évidentes : le PQ ainsi que Pierre Trudeau dénonçaient avec véhémence l'accord, Robert Bourassa avait fait adopter la Loi 178 sur la langue d'affichage qui contenait une clause dérogeable à la Charte canadienne des droits et libertés ; cette loi mécontenta grandement le Canada anglais, le gouvernement québécois informait le reste du Canada que Meech n'était qu'une première étape et qu'une seconde, plus importante, porterait sur un nouveau partage des compétences et que le Québec serait en demande, Lucien Bouchard quitta avec fracas le gouvernement conservateur et le style politique de Brian Mulroney était de moins en moins apprécié au Canada anglais. Je crois qu'on aurait dû adopter l'accord du lac Meech, mais pour diverses raisons la classe politique canadienne, y compris la québécoise, ne fut pas à la hauteur de l'événement. Suite à cet échec, le Québec n'est pas pour autant marginalisé, exclus ou humilié. Il est tout simplement, mais sans cet accord constitutionnel. La population ne s'en porte pas pour autant moins mal, ce qui prouve que la Constitution n'est pas tout, loin de là.



Il existe chez plusieurs un désir de protéger l'enseignement confessionnel au primaire.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



CACHEMIRE

Singh à Pékin

■ Le ministre indien des Affaires étrangères Jaswant Singh est arrivé hier en Chine, principal allié du Pakistan, pour une visite de 48 heures qui devrait être dominée par le conflit armé qui fait rage au Cachemire. Sa visite fait suite à celle de son homologue pakistanais Sartaj Aziz à Pékin vendredi, juste avant des discussions indo-pakistanaïses samedis à New Delhi qui se sont terminées dans l'impasse. La Chine a évité jusqu'ici de jeter de l'huile sur le feu, préférant conserver une certaine distance sur la question du Cachemire.

d'après AFP

INDONÉSIE

Attente et tractations

■ Tractations et marchandages de coulisses occupent déjà à plein temps la classe politique indonésienne alors que le dépouillement des législatives tenues il y a une semaine n'en finit pas de s'éterniser. Le Parti démocratique indonésien de lutte (PDIP) de M^{me} Megawati Soekarnoputri caracole toujours en tête des résultats officiels comme des estimations et simulations officieuses avec presque 20 points d'avance sur son suivant immédiat. Deux de ses principaux concurrents, le Golkar (au pouvoir) et le Parti du mandat national (PAN, musulman modéré) d'Amien Rais ont concédé la défaite, apparemment pour mieux échafauder des combinaisons leur permettant de rester en lice pour l'élection présidentielle prévue d'ici la fin de l'année.

d'après AFP

CUBA

Détenus politiques

■ La dissidence cubaine se mobilise pour la libération des détenus politiques : trois mois après la condamnation à plusieurs années de prison de quatre dissidents emblématiques, plusieurs dizaines d'opposants ont entamé hier leur deuxième semaine de jeûne pour obtenir une amnistie générale des prisonniers de conscience. Aucun incident n'a été dénoncé par la dissidence depuis le début du mouvement. Les jeûneurs estiment le nombre de détenus politiques à 425, dont 13 femmes. Ils ont déposé une demande formelle à ce sujet auprès du Conseil d'État, présidé par Fidel Castro.

d'après AFP

CORÉE

Échanges de tirs

■ Des navires de guerre sud-coréens et nord-coréens ont échangé des tirs dans une zone contestée de la mer Jaune ce matin, après qu'un patrouilleur nord-coréen eut ouvert le feu sur des bâtiments sud-coréens, a-t-on appris auprès du ministère sud-coréen de la Défense. Un bateau nord-coréen a été touché lors de l'incident, qui a eu lieu à 9 h 25 locales (00H25 GMT), lorsque des patrouilleurs sud-coréens ont essayé d'empêcher trois bateaux du Nord de pénétrer dans une zone tampon revendiquée par Séoul.

d'après AFP

IRAK

Palestinien exécuté

■ Les autorités irakiennes ont exécuté par pendaison un Palestinien qui avait attaqué une synagogue tuant quatre personnes en octobre 1998, a indiqué son épouse hier. Mahdi Mohammad Ali Charqawi, 36 ans, a été exécuté à Bagdad le 3 juin, a déclaré M^{me} Imane Souleimane, qui s'est installée à Amman après l'enterrement de son époux. Aucune annonce officielle n'a été faite à Bagdad sur le sort du Palestinien. Mais le gouvernement irakien avait à l'époque indiqué qu'« il serait traduit en justice une fois son interrogatoire terminé et le plus rapidement possible, afin qu'il reçoive le châtiment qu'il mérite ». Selon Bagdad, deux juifs et deux musulmans ont été tués dans l'attentat contre la synagogue.

d'après AFP

Les Belges, fatigués des scandales, rejettent les partis traditionnels

EMMANUEL DEFOULOY
Agence France-Presse, BRUXELLES

La Belgique, dont la carte politique est d'ordinaire très stable, a connu hier un « séisme électoral » marqué par une lourde sanction contre la coalition de centre gauche au pouvoir depuis 10 ans, et des progrès spectaculaires des Verts et de l'extrême droite.

Selon les résultats officiels sur la base de 95,4 % des suffrages dépouillés, les familles politiques chrétienne-sociale (moins neuf sièges) et socialiste (moins huit sièges), au pouvoir depuis 1988, sont les grandes perdantes du scrutin.

Les libéraux forment pour la première fois depuis la guerre la première famille politique du royaume, mais plus en tirant profit du vote-sanction contre la coalition sortante que de leur propre avancée (plus deux sièges), relativement faible par rapport aux espoirs qu'ils plaçaient dans l'élection.

Résultat : les voix des Belges ont dans l'ensemble quitté les partis dits « de gouvernement », qui ont toujours administré la Belgique entre eux, au profit de formations qui

n'ont jamais eu le pouvoir, écologistes en tête. La famille « verte », avec un total de 14,1 % des voix au niveau fédéral, devrait gagner au total neuf sièges : quatre pour la formation flamande Agalev et cinq pour les francophones d'Écolo, grands vainqueurs du scrutin.

Écolo devient le troisième parti de la Belgique francophone, devant le Parti social-chrétien, au pouvoir depuis 40 ans, de l'ex-ministre des finances Philippe Maystadt.

L'autre grand vainqueur de l'élection est le parti flamand d'extrême droite Vlaams Blok, anti-immigrés et partisan de l'éclatement de la Belgique au profit d'une Flandre indépendante, qui devrait gagner quatre députés à la Chambre fédérale.

Vlaams Blok devient de son côté la troisième formation en Flandre, devant le Parti socialiste flamand (SP) qui connaît une véritable déroute.

Si le Vlaams Blok progresse en Flandre (avec 15,5 % des votes flamands sur 99,4 % des suffrages exprimés), notamment dans les villes d'Anvers, Gand et Malines (1^{er}, 2^e et 6^e villes de Flandre), il échoue en revanche dans son entreprise de rendre la région de Bruxelles ingouvernable.

La succession en quatre ans de multiples scandales, de l'affaire Dutroux à son évocation, du scandale de corruption Agusta/Dassault à celui de la dioxine, qui ont provoqué la démission de cinq ministres depuis un an, explique sans doute le vote-sanction.

Dans un pays historiquement divisé en « piliers » (chrétien-social, socialiste, et dans une moindre mesure libéral), qui structurent la société via les partis, les mutuelles, les écoles ou les clubs de sports, ce qui a eu pour conséquence jusqu'à présent une grande stabilité électorale, surtout en Flandre, l'élection est donc bien un « séisme » qui ré-

vèle une émancipation des électeurs.

« Les électeurs flamands n'ont pas tourné une page du livre d'histoire. Ils l'ont tout simplement fermé. Nous assistons à la fin de la politique traditionnelle », écrit le quotidien flamand *Het Volk*. « Ceci est notre premier jour dans un autre pays », juge pour sa part *Het Laatste Nieuws*.

« On peut imaginer que le citoyen, lassé des méthodes traditionnelles, souhaite une autre manière de faire de la politique », selon le quotidien wallon *Vers l'Avenir*. « C'est une leçon de démocratie administrée par une population qu'on disait écoeurée de la politique, atteinte de je-m'en-fichisme aigu », juge pour sa part le quotidien de gauche *Le Matin*.

Ce vote rendra toutefois la coalition fédérale extrêmement difficile à former : côté flamand, la coalition qui se détache (libéraux/chrétiens-sociaux/nationalistes) est de droite et favorable à une forte autonomie de la Flandre, alors que les partis forts en Wallonie forment un ensemble plus bigarré entre libéraux, socialistes et écologistes.

Yougoslavie : est-ce la fin de 10 années de guerre ?

OLIVIA RUSOVAC
collaboration spéciale, BELGRADE

La guerre au Kosovo est terminée et la première nuit de la paix à Belgrade, la capitale yougoslave, était fêtée par des canonnades et des concerts de klaxons. Les jeunes criaient : « Nous avons gagné », et cela signifiait : « Nous sommes vivants. »

Mais la guerre au Kosovo n'est que la dernière d'une série presque ininterrompue de guerres entamées il y a dix ans dans la région de l'ex-Yougoslavie.

On peut même dire que c'était la plus longue guerre d'Europe, après la Guerre de trente ans menée au 17^e siècle.

Il n'existe pas de données officielles, mais on estime que dans ces 10 ans de guerres yougoslaves, 300 000 personnes ont été tuées, un million, blessées, et quatre millions, bannies de leurs foyers.

Tout a commencé en 1989, quand le Parlement serbe a annulé par un acte anticonstitutionnel l'autonomie du Kosovo, annonçant une Serbie « plus forte et unie qu'elle ne l'avait jamais été ». La plupart des Serbes ont été séduits par une telle vision.

La même année, lors d'un meeting majestueux au Kosovo commémorant la bataille perdue des Serbes contre les Turcs 600 ans plus tôt, Slobodan Milosevic a annoncé aux autres républiques yougoslaves qu'il n'excluait pas la guerre pour défendre les intérêts de la Serbie.

La Fédération yougoslave se trouvait alors à un carrefour : céder aux mythes et aux nationalismes qui levaient la tête dans chaque république ou choisir la réforme et le rapprochement avec l'Europe. L'ambition de Milosevic de gouverner d'une main dure toute la Yougoslavie, comme il le faisait déjà avec la Serbie, a détruit la Fédération. Au lieu de se moderniser, les républiques ont choisi le nationalisme pour se défendre du danger qui venait de la Serbie.

Au début, les nationalistes serbes ont tenté des « mini révolutions » dans des régions you-



Le président Slobodan Milosevic a été chaleureusement accueilli hier à Beska, à quelque 50 km au nord-ouest de Belgrade, à l'occasion d'une cérémonie marquant le début des travaux de reconstruction des infrastructures détruites par les frappes de l'OTAN.

PHOTO AFP

goslaves à population mixte, en manipulant cruellement les sentiments nationaux et religieux.

L'armée yougoslave, se transformant en armée serbe au service de Milosevic, a d'abord attaqué la Slovaquie, puis la Croatie, enfin la Bosnie. Génie destructeur, Milosevic a tenté d'intéresser la Grèce et la Bulgarie à son idée de se partager la Macédoine, mais il n'a pas trouvé d'interlocuteur aussi fou que lui-même.

Après l'intervention de la communauté internationale, comme dans un cauchemar, les républiques yougoslaves ont l'une après l'autre échappé à Milosevic. Seule la petite république du Monténégro est restée avec la Serbie. Mais la crise entre les deux membres de la nouvelle Fédération s'est ouverte en 1996, quand le jeune président monténégrin Milo Djukanovic s'est déclaré favorable aux réformes politiques et économiques. Sa république ne veut plus se solidariser avec la politique du crime et de la violence de Milosevic car elle ne veut plus vivre en paria européen.

En Serbie, la montée de Milosevic, sa dictature et les guerres qu'elle a provoquées ont été constamment dénoncées par de grandes manifestations de citoyens et d'étudiants. L'armée a aussi connu des problèmes à cause du refus massif des jeunes de faire la guerre.

Avant l'OTAN, c'est Milosevic qui a ruiné la société yougoslave. On ne sait plus ce que sera la Yougoslavie ni où seront ses frontières. Le Monténégro a pris son propre chemin.

Et la Serbie donne une impression de désastre : l'économie est supprimée, la société, crimi-

naliste, la vie parlementaire et politique est réduite à une caricature, l'opposition, brisée par des guerres et par le nationalisme, l'université, sans autonomie, les ONG, désunies et impuissantes, et le peuple enfin, se retrouve confronté à des crimes de guerre au Kosovo et dans toute l'ex-Yougoslavie.

Mais Milosevic se préoccupe seulement de son pouvoir, et il s'efforce de transformer la capitulation en victoire. Dans le même temps, l'opposition démocratique réclame des élections législatives et des réformes politiques et économiques.

L'opposition parle du besoin de rapprochement avec les États-Unis et l'Europe. Les premières questions sur la responsabilité de ceux qui ont jeté le pays dans la guerre se font entendre. Mais le vrai potentiel de l'opposition démocratique demeure inconnu.

Il est trop tôt donc pour parler de l'après-Milosevic. C'est plutôt la crainte de règlements de comptes qui domine. Le régime serbe, par ses alliances avec la police, l'armée et les criminels de guerre, reste fort.

Mais on ne sait combien durera cette coalition des partenaires dechaînés, et jusqu'à quand se prolongera le crépuscule dans lequel se trouve plongée la Serbie, entre un régime omnipotent et un chaos menaçant.

Olivia Rusovac est journaliste à la revue Republika de Belgrade. Elle était avec la radio indépendante B-92, dont l'équipe de 150 journalistes fut congédiée par le régime quelques jours avant le début des bombardements.

REPÈRES / Europe

Inquiétante désaffection des électeurs

JEAN BURNER
Agence France-Presse, BRUXELLES

Le manque de passion pour l'Europe, jugée technocratique et lointaine par les 350 millions de citoyens de l'Union européenne, ainsi que le manque de charisme des chefs de file du Parlement européen, expliquent le taux record d'abstention aux élections européennes, selon les experts de Bruxelles.

Alors que le Parlement européen n'a jamais eu autant de pouvoirs depuis 1958, 43 % seulement des électeurs européens se sont rendus dimanche aux urnes pour élire les 626 députés de Strasbourg.

Les arguments avancés pour expliquer cette désaffection envers un Parlement élu directement depuis 1979 inquiètent les analystes.

« Tout le monde tient la construction européenne comme un fait acquis, pour lequel il ne faut plus se battre, mais peu de monde se passionne pour les débats européens jugés trop éloignés des préoccupations de l'homme de la rue, trop techniques et trop compliqués », résume un expert européen.

« Depuis la nomination de Simone Veil comme président du Parlement européen en 1979, il n'y a pas eu beaucoup de personnalités politiques très connues. La plupart des présidents du Parlement européen qui se sont succédé ne pas connus de l'homme de la rue qui ne peut pas s'identifier à un Parlement trop lointain », renchérit un haut fonctionnaire de la Commission européenne.

En fait, il semble que les récents scandales de la vache folle et de la mauvaise gestion des deniers euro-

péens ainsi que la démission collective de la Commission européenne en mars aient conforté les électeurs dans leur indifférence polie à l'égard d'une Europe lointaine, compliquée, au jargon spécialisé et inaccessible pour le commun des mortels.

Enfin, les campagnes électorales dans les quinze pays de l'UE ont traité essentiellement de sujets de politique intérieure et très peu de sujets européens, à part peut-être l'exception notable des « verts » français menés par Daniel Cohn-Bendit.

« Onze pays européens ont une monnaie unique. Les directives (lois) européennes se multiplient et l'importance de l'Europe sur la vie quotidienne des citoyens n'a jamais été aussi forte », indique pourtant un diplomate européen.

Mais les Britanniques, occupés par la guerre du Kosovo, ont manifesté leur indifférence totale à l'égard des élections européennes. Les Allemands et les Néerlandais, jadis européens convaincus, ont semblé juger que l'Europe était un fait acquis et que dès lors il était inutile de se déplacer en masse pour voter pour des députés européens inconnus.

Pour améliorer les choses à l'avenir, un certain nombre de dirigeants politiques européens ont proposé de personnaliser le mode de scrutin en abandonnant le scrutin de liste nationale au profit de listes régionales ou de circonscriptions où des candidats s'affronteraient individuellement pour permettre à l'électeur de connaître à la fois son député national et son député européen.

Monde

Thabo Mbeki, dauphin désigné, prend le siège de Mandela

PHILIPPE BERNES-LASSERRE
Agence France-Presse, LE CAP

Thabo Mbeki, président de l'ANC et dauphin désigné de longue date de Nelson Mandela, a été élu hier président de l'Afrique du Sud par l'Assemblée nationale, la deuxième démocratiquement élue de l'ère post-apartheid.

Dans un bref discours d'acceptation, Mbeki, qui aura 57 ans vendredi, s'est engagé comme lors de sa campagne à « avancer plus vite » vers de meilleures conditions de vie pour des millions de Sud-Africains, en prenant garde aux « divisions raciales » persistantes dans le pays.

Mandela, souriant et détendu, avait pris une dernière fois place à l'Assemblée, pour assister à l'élection de son successeur et recevoir l'hommage des chefs de partis. Il n'a pas pris la parole, mais si tôt le discours de Mbeki fini, il lui a intimé de s'asseoir à son siège, montrant qu'à 80 ans il n'entendait pas être président une minute de plus.

Le vieux héros de la lutte anti-apartheid restera toutefois officiellement chef de l'État jusqu'à demain, date de l'investiture à Pretoria de Thabo Mbeki, en présence des délégations d'une centaine de gouvernements.

Le futur cabinet ne devrait pas être annoncé avant demain.

Mbeki, vice-président sud-africain depuis 1994 et président du Congrès national africain (ANC) depuis 1997, préparé aux plus

hautes fonctions pendant de longues années en exil sous la direction de l'ancien no 1 de l'ANC, le défunt Oliver Tambo, a été élu chef de l'État sans opposition.

L'opposition, morcelée en 12 partis ne représentant qu'un tiers des 400 députés, n'avait pas opposé de candidat à Mbeki. Le président de la Cour constitutionnelle, Arthur Chaskalson, l'a immédiatement déclaré président.

L'air ému, mais surtout très enroué et fébrile, « aux prises avec une grippe », Mbeki s'est adressé aux députés dans son style calme et sobre habituel, sous les yeux de son épouse Zanele et de ses parents Epainette et Govan, un vétéran de l'ANC, ancien codétenu de Mandela à Robben Island.

« Je suis conscient que des millions de gens attendent que nous avançons plus vite vers notre but d'une meilleure vie pour tous », et « conscient des conséquences négatives si nous n'avancions pas de façon crédible et soutenue », a-t-il déclaré.

« Mais nous sommes tous conscients que notre pays continue d'être divisé selon des clivages raciaux et autres, rendant plus difficile de s'unir autour d'objectifs communs », a-t-il ajouté.

Mbeki s'est aussi engagé à rapprocher la politique des gens, en poussant les parlementaires à aller « plus souvent » auprès de leurs électeurs, voire pour le gouvernement en « évaluant directement auprès du peuple » ses politiques, une apparente référence à l'usage de référendums.

Hier matin, les 400 députés élus le 2 juin dernier avaient, par groupes de 10, prêté serment devant le juge Chaskalson, dans un rituel joyeux et coloré de costumes, tenues traditionnelles africaines et saris indiens.



Thabo Mbeki

POUR être en bonnes mains ALLSTATE du Canada

GREGOIRE ABRAKIAN
(514) 352-2020

JACQUES BEAUDIN
(450) 661-4222

PAT COIRAZZA
(514) 328-2252

ARMAND GELINAS
(450) 646-9996

JEAN-PIERRE LEFEBVRE
(450) 463-2130

HILLEL LEVY
(514) 744-4545

JOCELYN LUSSIER
(514) 896-1132

LUCIANO MANOCCHIO
(514) 328-2252

JEAN-LOUIS PARADIS
(450) 445-3336

Allstate du Canada félicite les agents Allstate qui ont atteint les plus hauts niveaux en matière de...

- Satisfaction de la clientèle
- Conservation de la clientèle
- Réussite en affaires

Allstate du Canada, compagnie d'assurance tient en haute estime et récompense les agents qui, tout au long de l'année, ont travaillé le plus pour servir nos clients.

Ces agents reçoivent des prix qui sont parmi les plus prestigieux de l'industrie de l'assurance. Nous félicitons les lauréats de votre quartier pour leur dévouement à leurs clients et à l'engagement de notre compagnie : Vous êtes en bonnes mains avec Allstate.™

Allstate
Vous êtes en bonnes mains.™
Allstate du Canada, compagnie d'assurance
Allstate, compagnie d'assurance

L'OFFRE QUI L'EMPORTE!

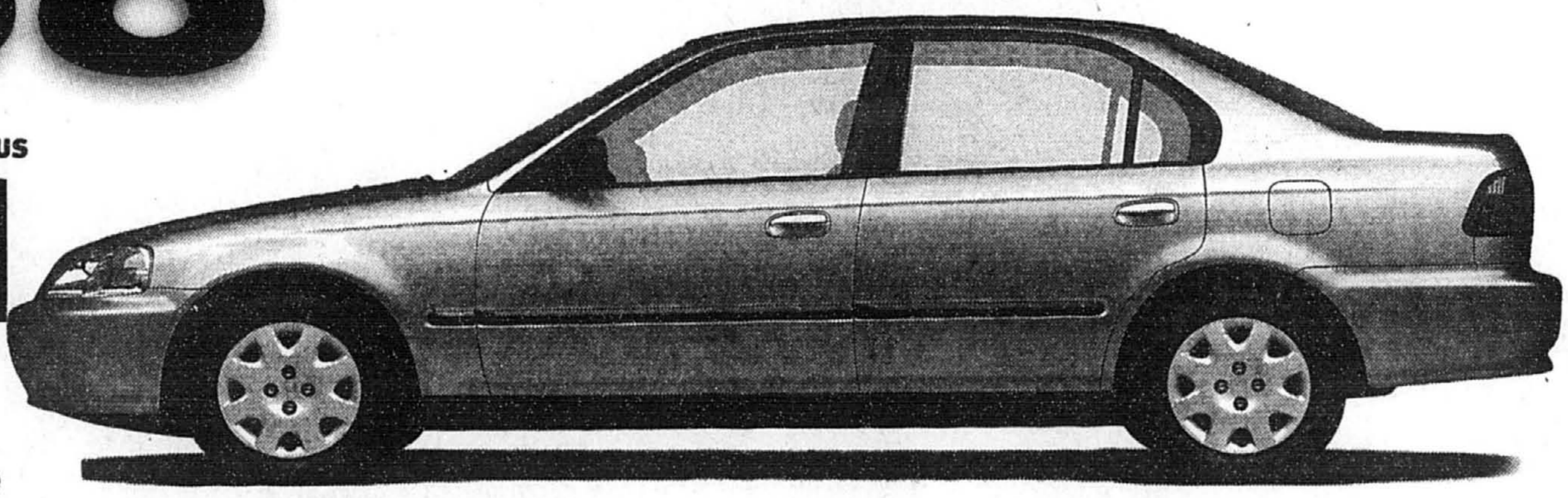
TAUX DE FINANCEMENT AVANTAGEUX SUR ACHAT ! INFORMEZ-VOUS!

238\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS

**ou seulement
16 900 \$** à l'achat**

- Incluant :**
- Air climatisé
 - Serrures électriques
 - Déverrouillage sans clé
 - Poignées de portières harmonisées
 - Et bien plus...



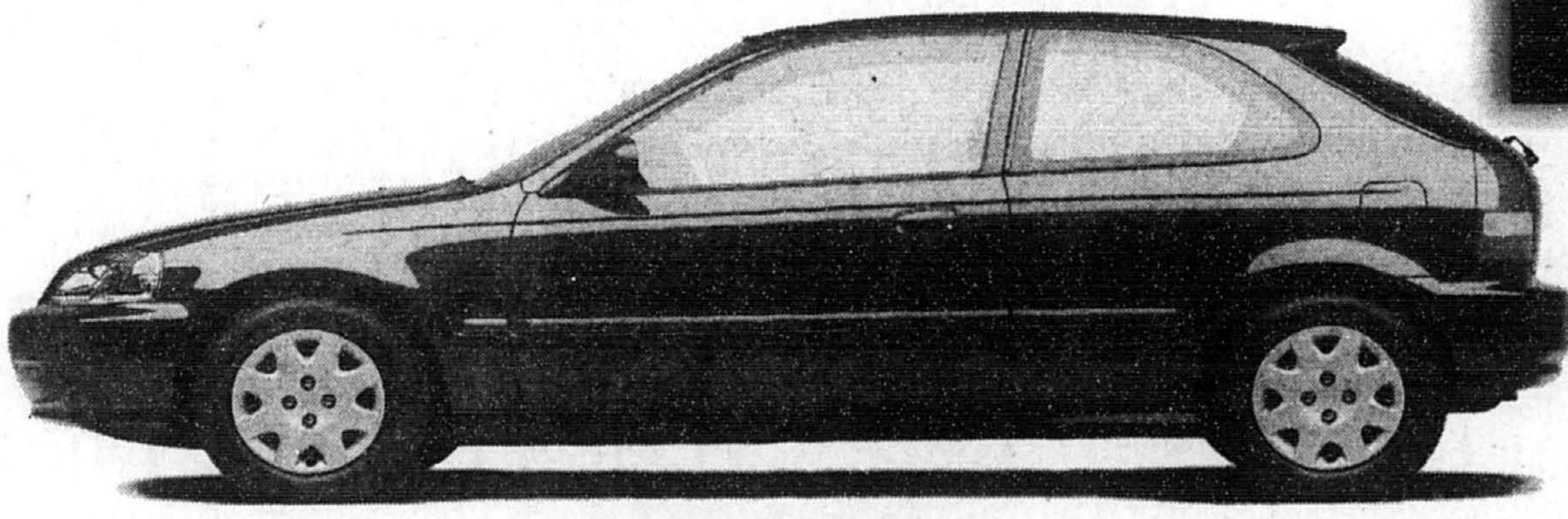
CIVIC « ÉDITION SPÉCIALE »



188\$*

par mois, location 48 mois
TRANSPORT et PRÉPARATION INCLUS

**OPTION 0\$ COMPTANT
à 238 \$ par mois*****



CIVIC HATCHBACK

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. portant sur la berline Civic Édition Spéciale 1999 (modèle EJ651X) ou la Civic hatchback CX 1999 (modèle EJ632X) neuves. Échange ou comptant de 1 450 \$ (Édition Spéciale) ou 2 035 \$ (hatchback), la première mensualité et un dépôt de garantie de 275 \$ (Édition Spéciale) ou 225 \$ (hatchback) sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. **P.D.S.F. de la berline Civic Édition Spéciale (modèle EJ651X). Transport et préparation (850 \$), ainsi que taxes, immatriculation et assurance en sus. ***Option 0 \$ comptant : versement mensuel de 238 \$ pendant 48 mois pour la Civic hatchback CX (modèle EJ632X). La première mensualité et un dépôt de garantie de 275 \$ sont exigibles. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Limite de 96 000 km, frais de 0,10 \$ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'approbation du crédit. Offres d'une durée limitée. Photos à titre indicatif. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.



VOS CONCESSIONNAIRES HONDA DU QUÉBEC

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

Logiciels, etc.

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Quelques utilitaires en vrac



André Mondoux

Il ne reste que deux chroniques avant la pause pour l'été, et puisqu'au cours de la présente saison je ne vous ai pas présenté autant de logiciels que par les années passées, voici plusieurs petits logiciels qui ont retenu mon attention.

Quitter dans les règles de l'art

Pour bien des utilisateurs, la fermeture de l'ordinateur se résume souvent à effectuer les mêmes tâches routinières : activer la fermeture de Windows (menu Démarrer, option Arrêter), exécuter manuellement quelques tâches d'entretien (effacer les fichiers temporaires encore présents, nettoyer les fichiers du fureteur, etc.) et, facultativement, relancer votre appareil en mode Windows, DOS, ou autre.

PACT Shutdown est un petit utilitaire qui permet de configurer votre appareil pour toutes les situations possibles d'arrêt de votre ordinateur. Ainsi, l'utilitaire permet automatiquement, lors de l'opération de fermeture, de mettre fin à toute application qui ne répond plus, d'exécuter une application avant la fermeture du système, de nettoyer votre système de fichiers inutiles (fichiers temporaires, historique Internet, etc.), de prévenir l'activation de votre économiseur d'écran (pratique lors de pauses avec les jeux) et même de réamorcer votre appareil avec n'importe quel système d'exploitation listé dans le fichier boot.ini. Une mise en garde cependant, le logiciel semble entrer en conflit avec un système d'exploitation français, et ICQ.

Copie de sécurité de vos messages

Si vous décidez de faire des copies de sécurité de vos messages électroniques, il vous faudra adopter un processus pour les sauvegarder. Quiconque a déjà tenté la manœuvre aura tôt fait de se heurter aux limites de son logiciel de courrier électronique, même s'il s'agit là d'un besoin sinon criant, à tout

le moins essentiel. Et si vous décidez d'entreprendre cette tâche manuellement, il faut réussir à déterminer où le programme sauvegarde ses fichiers, ce qui n'est pas évident.

Si vous utilisez Outlook Express, la firme A&J Systems propose un petit utilitaire fort sympathique : Express Assist. Ce dernier permet d'effectuer une copie de sécurité de vos messages et de votre carnet d'adresses Windows (fichier WAB) en format ZIP. Lorsque vous désirez récupérer vos messages, il suffit de lancer Express Assist qui procédera ainsi à la reconstruction de votre boîte de courrier. Vous pourrez également effectuer des copies de sauvegardes partielles en indiquant quels dossiers sont à copier. Express Assist peut également servir d'outil pour transférer Outlook Express d'une machine à une autre.

Express Assist, Windows
ajsystems.com/oexhome.html

Le grand nettoyage

Bien que Windows 98 offre un module de gestion de disque dur permettant notamment de dépister d'effacer les fichiers temporaires ou inutiles (le module Assistant de maintenance), l'utilitaire SafeClean Utilities II. Ce dernier fait office de

guichet unique pour plusieurs modules intéressants : Track Remover (pour effacer notamment tous les fichiers laissés sur votre disque par des sites Internet visités — les « Cookies » — et l'historique des sites Web visités et des documents récemment ouverts), Disk Usage (indiquer l'espace occupé/restant sur vos disques durs) et, bien sûr, SafeClean pour éliminer les fichiers temporaires ou inutiles. Ce module a le mérite d'offrir l'effacement, le déplacement ou la compression des fichiers inutiles et, trois fois bravo, de proposer à l'utilisateur d'effectuer une copie d'archivage des fichiers effacés, juste au cas où.

Il faut souligner que ce logiciel possède une interface utilisateur tout à fait esthétique et conviviale.

SafeClean, Windows
www.ministars.com/

Je me souviens

Si vous êtes le genre d'utilisateur qui fait grand usage du presse-papiers Windows, l'utilitaire Clipboard Magic est pour vous. Ce petit logiciel s'installe discrètement sur votre barre de tâches et intercepte systématiquement tout le contenu qui est automatiquement envoyé au presse-papiers lorsque vous effectuez une copie de texte. Le principal attrait de Clipboard Magic,

autre qu'il est offert gratuitement, est qu'il peut conserver en banque un nombre illimité d'éléments copiés. Une fois sous la férule de Clipboard Magic, les contenus copiés peuvent être triés, sauvegardés sur disque et édités.

Magic Clipboard, Windows
www.cyber-matrix.com/

Être bien dans ses peaux

Une des nouvelles tendances en informatique est de proposer des « peaux » (skins, en anglais) pour revêtir l'interface d'un logiciel selon nos goûts. Il existe ainsi plusieurs logiciels, dont Winamp, ICQ et des lecteurs CD-ROM virtuels qui peuvent recevoir diverses peaux. ICQ Plus est un petit utilitaire qui vous permettra d'habiller à votre goût le célèbre logiciel de causerie. ICQ Plus vient avec trois « peaux » mais je vous donne également l'adresse d'un site où vous pourrez télécharger plus d'une soixantaine de peaux pour ICQ (le site offre également des peaux pour d'autres logiciels, comme Winamp).

ICQ Plus
www.icqplus.da.ru/

Site de peaux
skinz.org/

Le bogue de l'an 2000 : un avertissement divin, clament des chrétiens intégristes

Agence France-Presse
NASHVILLE, Tennessee

Le « bogue » de l'an 2000 serait-il un signe divin ? C'est en tout cas ce qu'avancent certains intégristes chrétiens aux États-Unis.

Selon eux ce « bogue » — le risque que les ordinateurs confondent les dates 1900 et 2000 — serait un avertissement de Dieu à ceux qui passent leur temps à surfer sur Internet au lieu de lire la Bible en bons chrétiens.

« Nous vivons dans l'illusion que nous avons créé un univers qui se suffit à lui-même, que nous sommes indépendants et que nous n'avons pas besoin de Dieu », explique Shaunti Feldhahn, le fondateur et président du Projet Joseph pour l'an 2000, destiné à aider des Églises à affronter le problème des ordinateurs. « Je pense que Dieu essaye de nous dire : "Vous ne pouvez pas être dépendants d'autre chose que de Moi." »

« Est-ce que cela ne signifie pas que le Seigneur essaie d'écraser le

faux dieu de l'informatique pour ramener nos coeurs vers Lui ? » s'interroge pour sa part l'auteur Michael Hyatt dans son essai *Un message spécial aux chrétiens : Le Bogue et notre devoir de chrétiens*.

Michael Hyatt est notamment connu pour son best-seller *Le bogue de l'an 2000*. Il estime que ce bogue doit inciter les chrétiens à adhérer au christianisme et à réévaluer leur approche de la technologie. Sa devise est la suivante : « Je veux que la technologie soit à mon service et non pas qu'elle soit mon maître. »

Découvrez les produits Apple chez...

SoluCentre
informatique

(514) 388-4888

www.solucentre.com

Solutions PME
Produits Macintosh

8994, boul. de l'Acadie, Montréal (Québec), Téléc.: (514) 388-7772
Apple, le logo d'Apple et Macintosh sont des marques d'Apple Computer, Inc.

278417

« Pour les enthousiastes qui exigent performance et distinction à parts égales. »

Car and Driver, janvier 1999



BMW Série 5

La BMW Série 5 à 3,9 %*.

Dans son numéro annuel des 10 meilleures voitures, le magazine *Car and Driver* a honoré — pour la troisième année d'affilée — notre BMW Série 5. Maintenant offerte à un taux de location de 3,9 %. Acclamée de toutes parts, la Série 5 incarne le mariage ultime de la performance et du luxe distinctif. Parmi ses attributs : le programme de visites d'entretien sans frais, pendant 3 ans ou 60 000 km. Pas étonnant qu'elle suscite autant d'enthousiasme.



Le plaisir de conduire.^{MC}

Taux de location
3,9%

* Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW, et sont disponibles auprès des concessionnaires participants conditionnellement à l'approbation de crédit. PDSF d'un modèle 528i de base : 57 200\$. Exemple : mensualité de 599\$ selon un contrat de location de 36 mois à un taux de 3,9%. L'exemple tient compte d'un versement initial ou d'une valeur de reprise de 8 380\$. Les taxes de même que les frais relatifs au transport, à la préparation, à l'administration du contrat (475\$), au permis, à l'immatriculation et aux assurances sont en sus. Le versement de la première mensualité et un dépôt de garantie (équivalent à environ un mois de location) sont exigés. Les options sont en sus. Les mensualités peuvent varier en fonction du montant de l'emprunt, du délai et/ou de la valeur de reprise. Des frais mensuels de 0,20 \$/km s'appliquent à la portion du kilométrage excédant 24 000 km par année. Cette offre est conditionnelle à la disponibilité des véhicules et le concessionnaire peut proposer un prix de location inférieur. Cette offre s'applique à tous les modèles Série 5, 1999/1998. BMW et le logo BMW ne peuvent être jumelés à aucune autre. La location doit avoir lieu au plus tard le 30 juin 1999. © BMW Canada Inc. «BMW», le logo «BMW» et «Le plaisir de conduire» sont des marques de commerce de BMW AG, utilisée sous licence par BMW Canada Inc. Visitez notre site Web : www.bmw.ca

278409

Politique

Les Algonquins encouragés par leur rencontre avec Guy Chevrette

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne, QUÉBEC

Les chefs algonquins sortent encouragés par la rencontre qu'ils ont eue hier avec le ministre des Affaires autochtones Guy Chevrette.

« Cela a été positif. Le ministre Chevrette a jugé convenable l'approche fondée sur les principes énoncés dans la décision Delgamuukw », a expliqué lors d'un entretien téléphonique le porte-parole des négociateurs algonquins, le chef Steve Mathias.

« Notre contre-proposition a été bien reçue. On se comprend mieux. On parle en termes semblables », a poursuivi le chef algonquin.

M. Mathias et ses collègues James Papatie, chef de la bande du Grand Lac Victoria (Kitcisakik) et Simon Anishinateo, chef de la bande du Lac Simon, ont rencontré le ministre Chevrette pendant plus d'une heure à Joliette.

Les leaders algonquins devaient remettre au ministre québécois une contre-proposition pour régler le litige qui oppose les autochtones et les travailleurs forestiers au sujet des coupes forestières dans le parc de la Vérendrye et ses environs.

Les Algonquins veulent le respect des principes formulés par la Cour suprême dans un jugement connu comme l'arrêt Delga-

muukw. Dans cet arrêt, le plus haut tribunal du pays statuait que la propriété d'un territoire pouvait être revendiquée par les premiers occupants. Les juges établissaient également que la tradition orale des autochtones et non seulement des documents écrits pouvaient servir à établir l'identité de ces premiers occupants.

Le chef Mathias a nié hier que les Algonquins aient dressé des barricades à Winneway pour y empêcher le déroulement de travaux forestiers.

« On est intervenu sur le chantier pour demander aux entrepreneurs privés de cesser leurs travaux forestiers. Ils ont accepté. Il s'agissait d'entrepreneurs travaillant pour

des compagnies », a expliqué le chef Mathias.

Winneway est situé à 100 km à l'est de Ville-Marie, sur la rivière Winneway.

Au bureau du ministre Chevrette, c'était le mutisme absolu à la suite de la rencontre. Les deux parties doivent communiquer de nouveau entre elles au cours des prochains jours.

Notons que les Algonquins sont au nombre de 7900 au Québec. Ils sont répartis en neuf bandes vivant en Abitibi-Témiscamingue. C'est le cinquième groupe autochtone en importance quant à la population, derrière les Mohawks, les Montagnais (Innus), les Cris et les Inuit.

ÉQUIPÉ POUR JOUER DEHORS

C'est loin loin loin d'être cher.



Interurbains
et appels locaux
gratuits
la fin de semaine

45\$ par mois

- 100 minutes gratuites en semaine
- 10¢ la minute le soir et 25¢ le jour
- technologies numérique et analogique

1 888 4MOBILE

www.bellmobilité.ca/jouezdehors



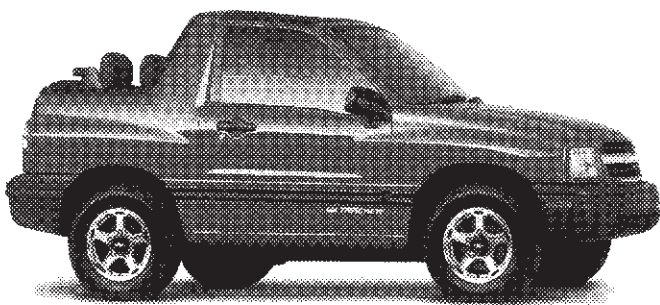
Bell
Mobilité^{MD}

Communiquez comme personne

Détails en magasin. Sous réserve de modification de prix et de restrictions quant à la durée des appels. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Photos non contractuelles. Fin de semaine: vendredi 20 h à lundi 7 h. Soirée: 20 h à 7 h. Interurbains: appels vocaux en provenance et à destination du territoire de Bell Mobilité au Québec et en Ontario seulement. MD Marque déposée de Bell Canada. Utilisée en vertu d'une licence.

À gagner:

le nouveau
Tracker
1999 de Chevrolet



Valeur approx.: 23 000\$

Concours Équipé pour jouer dehors!

Passez à un magasin TéléboutiqueSM Bell ou chez un dépositaire Bell Mobilité pour remplir votre bulletin de participation.

Le concours se déroule du 1^{er} mai au 30 juin 1999 inclusivement et s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. La personne sélectionnée doit obligatoirement détenir un permis de conduire valide. Le règlement du concours est disponible en magasin. Aucun achat requis. Photo non contractuelle.

ESPACE BELL
Montréal
Espace Bell
Tél.: (514) 866-6686
Espace Bell
Centre Rockland
Tél.: (514) 340-1269

CENTRES DE COMMUNICATION PERSONNELLE
Brossard
Mall Champlain
Tél.: (450) 671-1122
Drummondville
Ruechelor Radio TV
Promenades Drummondville
Tél.: (819) 474-4433

Joliette
CTM
Galeries Joliette
Tél.: (450) 755-4112
Laval
Cellcom Carrefour Laval
Tél.: (450) 978-7133
Longueuil
Bell Mobilité
Tél.: (450) 448-7977
Montréal
Cellcom Montréal
Tél.: (514) 739-7777
Cellular One
Tél.: (514) 385-0770
C.B.C.I. Telecom
Tél.: (514) 747-7999

CTM Montréal
Tél.: (514) 526-2020
CTM
Montréal-Est
Tél.: (514) 729-2020
CTM
Galeries d'Anjou
Tél.: (514) 351-4494
Citécell
Carrefour Angrignon
Tél.: (514) 363-6610
Cellular One
Place Versailles
Tél.: (514) 352-0500
Montréal - centre-ville
SoloCell
Centre Eaton
Tél.: (514) 288-8436

Celluloboutique
Complexe Desjardins
Tél.: (514) 282-3388
SoloCell
Tour Bell
Tél.: (514) 876-1622
Pointe-Claire
La Boutique Electronique
Centre Fairview
Tél.: (514) 426-2120
Rosemere
CTM
Place Rosemere
Tél.: (450) 979-1658
St-Bruno
CTM St-Bruno
Promenades St-Bruno
Tél.: (450) 461-2020

St-Hubert
CTM Rive-Sud
Tél.: (450) 926-2020
St-Jean
Hébert & Gouin
Carrefour Richelieu
Tél.: (450) 349-8022
St-Laurent
La Boutique Electronique
Loblaw Ste-Croix
Tél.: (514) 748-1463
Trois-Rivières-Ouest
Centre d'achats Les Rivières
Tél.: (819) 371-4123

Salaberry-de-Valleyfield
CTM Valleyfield
Centre commercial Valleyfield
Tél.: (450) 371-6792
CENTRES CELLULAIRE PLUS
Beloeil
R.C.C.
Mall Montemach
Tél.: (450) 446-7176
Dollard-des-Ormeaux
La Boutique Electronique
Tél.: (514) 684-0846
Drummondville
Rochefort Radio TV
Tél.: (819) 478-5178

Granby
Audiotec
Tél.: (450) 378-3618
Audiotec
Galeries de Granby
Tél.: (450) 378-8338
Laval
Cellcom Laval
Tél.: (450) 629-7777
CTM Rive-Nord
Tél.: (450) 682-9366
Longueuil
Cellcom Rive-Sud
Tél.: (450) 463-7777
Radio Communication Cellulaire
Place Longueuil
Tél.: (450) 679-9989

Montréal
Locatel Héc
Tél.: (514) 35-3000
Repentigny
Communication Idéale
Tél.: (450) 585-4455
Sherbrooke
Audiotec
Carrefour de l'Estrie
Tél.: (819) 821-9994
R.C.C. Sherbrooke Inc.
Tél.: (819) 823-9994
St-Hubert
Radio Communication Cellulaire
Tél.: (450) 676-9919
St-Hyacinthe
Audiotec
Les Galeries St-Hyacinthe
Tél.: (450) 261-8080

St-Jean
Hébert & Gouin
Tél.: (450) 548-5210
St-Léonard
Autocell
Tél.: (514) 257-9292
Trois-Rivières-Ouest
Reynolds Communication
Tél.: (819) 376-6849
Victoriaville
Communication 1^{er} Choix
Tél.: (819) 557-7777
Communication 1^{er} Choix
Grande Place des Bois-François
Tél.: (819) 357-5776
Ville St-Laurent
La Boutique Electronique
Tél.: (514) 335-2355

Battery Plus



Téléboutique



Dumoulin
Électronique, Vidéo, Musique, Photo

FUTURESHOP

STEREO
ÉLECTRONIQUE

Grande vente

Jusqu'au
30 juin

Êtes-vous fait
pour Volkswagen?



- . Golf
- . Jetta
- . Passat
- . Cabriolet
- . New Beetle



DISPONIBILITÉ IMMÉDIATE

CENTRE-VILLE
VILLE

324, rue Peel, Centre-ville
(514) 846-1717

L'avocat de l'hôpital Montfort parle de motifs politiques plutôt qu'administratifs

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

Le maintien de l'hôpital Montfort est plus qu'un service essentiel qui assurera la survie des Franco-Ontariens, c'est un droit.

C'est en ces termes qu'a plaidé hier devant la Cour divisionnaire de l'Ontario l'avocat représentant Gisèle Lalonde de S.O.S. Montfort, M^e Ronald Caza.

Le sort de l'hôpital Montfort est crucial pour l'avenir des Franco-Ontariens, a-t-il fait valoir. Il en va de la survie même de la communauté francophone.

« On a un hôpital, on vous demande de le protéger, a-t-il indiqué aux juges. On vous demande d'empêcher qu'une entité du gouvernement puisse venir menacer ce qu'on a déjà... Notre position, c'est qu'on a le droit à notre hôpital, on a le droit de préserver nos institutions... »

Réservant ses arguments consti-

tutionnels pour la fin, M^e Caza a également fait valoir que les changements proposés au mandat de Montfort étaient illogiques.

Les directives touchant l'hôpital de Montfort émises par la Commission ontarienne de restructuration des hôpitaux sont nulles, a-t-il précisé, parce qu'elles avaient été motivées par des considérations politiques.

Selon M^e Caza, les commissaires n'ont pas voulu épargner l'hôpital francophone parce qu'ils craignaient un rressac de la majorité anglophone.

M^e Caza a été obligé d'admettre, toutefois, qu'il n'avait pas de « preuve directe » à cet effet. « C'est impossible que je puisse prouver ce qui était dans la tête des commissaires. »

Tout de même, il croit que cette crainte était l'un des facteurs qui ont influencé la décision des commissaires. Des diapositives déposées en preuve montrent que c'était

l'un des points à considérer lors d'une réunion des commissaires en juin 1997.

« La preuve est suffisante pour nous », a souligné l'avocat Caza en invitant le juge à tirer la même conclusion.

Il trouve regrettable que le gouvernement Harris ait « donné carte blanche » aux commissaires pour procéder à une réforme importante des services offerts à la population francophone.

Ces réformes ont été faites sans discernement, sans égard pour la communauté franco-ontarienne, une communauté « vulnérable », a-t-il avancé.

« Ce ne sont pas juste n'importe quelle fleur qu'on peut retransplanter ailleurs, ce sont des fleurs en voie d'extinction. »

De plus, a ajouté M^e Caza, il est faux de prétendre que des services bilingues peuvent être offerts dans les autres hôpitaux de la région d'Ottawa en raison de la pénurie de médecins francophones.



Montréal - Dallas/Fort Worth

nouveau service quotidien sans escale

Canadien International et American Airlines font équipe pour vous proposer le seul service quotidien sans escale sur Dallas/Fort Worth. De Dallas, le reste des États-Unis, le Mexique et l'Amérique du Sud sont à votre portée. Communiquez avec Canadien International au 1 800 363-7530, American Airlines au 1 800 433-7300 ou votre agent de voyages.



Canadien 
American Airlines